La commission sur la burqa propose de financer les mosquées

30/01/2010 à 15h36
Lu dans Marianne :

> *“Le rapport de la commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics présidée par M. Jean-Pierre Machelon avait d’ailleurs démontré que* ***de réelles marges de manœuvres législatives existaient en ce domaine*** *dans la mesure où l’article 2 de la loi de 1905, qui prévoit que “la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte”, n’****a pas valeur constitutionnelle. Cette dernière préconisait notamment d’autoriser l’aide directe à la construction des lieux de culte****.”*
> *source via lesalonbeige*